



## AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte  
du 31 mai 2012

11 h 00 - Cercle de l'Union à Lyon





# Sommaire

- 4 Convocation
- 6 Comment participer à l'Assemblée Générale ?
- 7 Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ?
- 8 Composition du Conseil d'Administration
- 9 Propositions de renouvellement de mandats d'administrateurs
  
- 11 Comptes consolidés
  - 11 Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2011
  - 16 Bilan
  - 17 Compte de résultat
  - 18 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
  - 20 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
  
- 21 Comptes sociaux
  - 21 Exposé sommaire de la situation de la Société en 2011
  - 24 Bilan
  - 25 Compte de résultat
  - 26 Résultat financier des cinq derniers exercices
  - 27 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
  - 28 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
  - 30 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire
  - 31 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise
  - 32 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012

# Convocation

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE** de la société BURELLE SA se tiendra au Cercle de l'Union – 27 Place Bellecour – 69002 Lyon, **le jeudi 31 mai 2012 à 11 heures**, (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :
  - Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
  - Rapport des Commissaires aux Comptes ;
  
- Affectation du résultat ;
  
- Approbation de la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce :
  - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
  
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :
  - Rapport de gestion du Groupe ;
  - Rapport du Président ;
  - Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
  
- Quitus aux Administrateurs ;
  
- Autorisation pour la société d'acquiescer ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ;
  
- Renouvellement des mandats de cinq administrateurs (MM. Jean Burelle, Laurent Burelle, Mme Éliane Lemarié, Henri Moulard et François de Wendel) ;
  
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires ;
  
- Renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux Comptes suppléants ;
  
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;
  
- Fixation du montant des jetons de présence ;

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Augmentation du capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail ;
  - Rapport du Conseil d'Administration ;
  - Rapport des Commissaires aux Comptes ;
  
- Pouvoirs.

**Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions de vous présenter muni de votre carte d'admission ou de votre attestation de participation (voir Comment participer à l'Assemblée Générale ?).**

Vous pourrez vous procurer le rapport annuel complet de l'exercice :

- soit sur internet ([www.burelle.fr](http://www.burelle.fr)) ;
  
- soit sur simple demande par courrier en renvoyant la « Demande d'envoi de documents et renseignements » à l'adresse suivante : Burelle SA, Service des Actionnaires, 1 rue du Parc – 92593 Levallois ou par téléphone en appelant le +33 (0)1 40 87 65 00.

# Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à l'**enregistrement comptable** de titres au nom de l'actionnaire, trois jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, **soit le 25 mai 2012**.

## VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

### Si vos actions sont inscrites au porteur :

C'est à vous de vous manifester auprès de votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir votre attestation de participation constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée par courrier à l'aide de l'enveloppe T jointe à cet effet ou par courrier à l'adresse suivante : Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc - 92593 Levallois
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

### Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA, 3 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, **soit le 25 mai 2012**.

## VOUS NE SOUHAITEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez participer aux votes en remplissant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, joint à cet effet ou disponible sur le site internet de Burelle SA, [www.burelle.fr](http://www.burelle.fr), sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale ».

### Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation** au Service des Actionnaires de la Société accompagnée de votre formulaire rempli.

### Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez et signez le formulaire et adressez-le nous à l'aide de l'enveloppe T jointe à cet effet ou par courrier à l'adresse suivante : Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc - 92593 Levallois.

# Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ?

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION** IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités **1** **2** **3** offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE**

**A**  Je désire assister à cette assemblée : dater et signer au bas du formulaire.  
**B**  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des trois possibilités offertes.

**BURELLE SA**  
 Société Anonyme au capital de 27.799.725 Euros  
 Siège social : 19, avenue Jules Carteret - 69007 LYON  
 785 386 319 R.C.S. LYON

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
 DU JEUDI 31 MAI 2012**

**CADRE RESERVE**

Identifiant : \_\_\_\_\_

Nombre d'actions : \_\_\_\_\_ Nominatif : } Vote simple  
Vote double

Porteur : \_\_\_\_\_

Nombre de voix : \_\_\_\_\_

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT**

et l'autorise à voter en mon nom.  
 Dater et signer en bas sans remplir le formulaire

**2 VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**Je vote OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON. Art. L 225-107  
 Cf au verso renvoi (2)

*De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire*

1	2	3	4	5	6	7	8
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	10	11	12	13	14	15	16
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

17	18
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**3 JE DONNE POUVOIR A**  
*(Soit le conjoint, soit un autre actionnaire)*

Je donne pouvoir cf. au verso renvoi (3) à :  
 M. \_\_\_\_\_  
 pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.

**ATTENTION** : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte.

Nom, Prénom, Adresse Cf. au verso renvoi (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée,  
 - je donne pouvoir au Président de voter en mon nom   
 - je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)   
 - je donne procuration cf. au verso renvoi (3) à M.

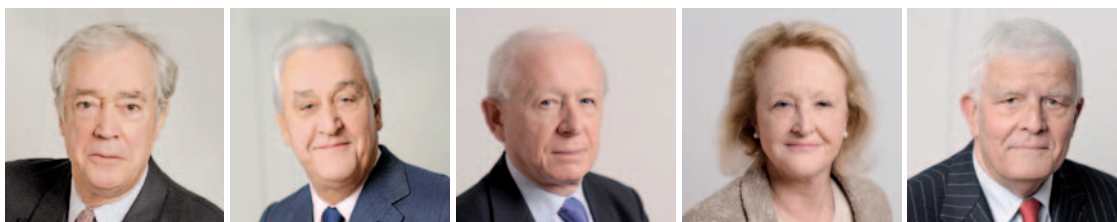
**Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
 le 25 mai 2012 au 1 rue du Parc - 92593 LEVALLOIS Cedex.**

**4** \_\_\_\_\_ Date et signature \_\_\_\_\_

- A** Vous désirez assister à l'Assemblée et recevoir votre carte d'admission, **cochez la case A**
- B** Vous désirez voter par correspondance ou être représenté(e), **cochez la case B**
- 1** Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, **cochez la case 1**
- 2** Vous désirez voter par correspondance, **cochez la case 2**
- 3** Vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée, **cochez la case 3**
- 4** Quel que soit votre choix datez et signez ici

**NE PAS REMPLIR LE SPECIMEN CI-DESSUS, MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE JOINT**

# Composition du Conseil d'Administration



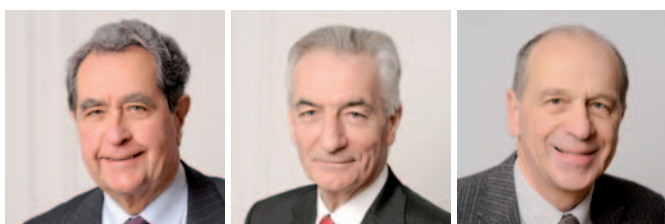
**Jean BURELLE** – 73 ans  
Président-Directeur Général  
Première nomination : 1964

**Laurent BURELLE** – 62 ans  
Directeur Général Délégué  
Première nomination : 1986

**Paul Henry LEMARIÉ** – 65 ans  
Directeur Général Délégué  
Première nomination : 2001

**Éliane LEMARIÉ** – 66 ans  
Représentant permanent de Burelle SA  
Première nomination : 1976

**Henri MOULARD** – 74 ans  
Première nomination : 1994



## Comité des Comptes

---

**Dominique LÉGER** – 70 ans  
Président du Comité des Comptes  
Première nomination : 2001

**Philippe SALA** – 71 ans  
Membre du Comité des Comptes  
Première nomination : 2001

**François de WENDEL** – 63 ans  
Membre du Comité des Comptes  
Première nomination : 1995

# Propositions de renouvellement de mandats d'administrateurs

## Jean BURELLE



Administrateur de Burelle SA  
depuis 1964  
73 ans

### Biographie :

Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (Suisse) et titulaire d'un MBA de Harvard University  
Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium (1987-2001)

### Mandats et fonctions au 31 décembre 2011 :

Président-Directeur Général de Burelle SA  
Président d'honneur et Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium  
Président-Directeur Général de Burelle Participations  
Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS  
Président-Directeur Général de Sogec 2  
Administrateur et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de Rémy Cointreau  
Président du Medef International

## Laurent BURELLE



Administrateur de Burelle SA  
depuis 1986  
62 ans

### Biographie :

Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (Suisse) et titulaire d'un M.Sc. du Massachusetts Institute of Technology (MIT)  
Après avoir exercé des responsabilités de Direction Générale de filiales ou d'activités en Espagne et en France, M. Laurent Burelle devient, en 1987, Vice-Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001 lorsqu'il est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium.

### Mandats et fonctions au 31 décembre 2011 :

Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle SA  
Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium  
Administrateur de Burelle Participations  
Président et membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS  
Directeur Général Délégué et Administrateur de Sogec 2  
Président de la Compagnie Financière de la Cascade SAS  
Administrateur de la Lyonnaise de Banque  
Administrateur de Pernod Ricard

## Éliane LEMARIÉ



Administrateur de Burelle SA  
depuis 1976  
66 ans

### Biographie :

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Maître ès-lettres  
Journaliste économique  
Fondatrice et Gérante d'Irma Communication SARL (1984-2010)

### Mandats et fonctions au 31 décembre 2011 :

Administrateur de Burelle SA  
Représentant permanent de Burelle SA, Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium  
Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS  
Directeur Général Délégué et Administrateur de Sogec 2

# Propositions de renouvellement de mandats d'administrateurs

## Henri MOULARD



Administrateur de Burelle SA depuis 1994  
74 ans

### Biographie :

Diplômé de l'Institut d'Etudes politiques de Lyon, licencié en Droit Privé et titulaire d'un DES de Droit Public

Président-Directeur Général de la Lyonnaise de Banque (1987-1992)

Président des Directoires de la Banque de Neufilze et d'ABN Amro France (1993-2001)

Président-Directeur Général de Generali France (2002-2003)

### Mandats et fonctions au 31 décembre 2011 :

Administrateur de Burelle SA

Président de Truffle Capital

Président de HM & Associés

Président du Conseil de Surveillance de la Compagnie Foncière du Saint-Gothard

Président du Conseil de Surveillance de la Compagnie Foncière franco-suisse

Censeur et Président du Comité des Rémunérations de GFI Informatique

## François de WENDEL



Administrateur de Burelle SA depuis 1995  
Membre du Comité des Comptes depuis 2010  
63 ans

### Biographie :

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques de Paris et d'un MBA de Harvard University

Après avoir occupé plusieurs postes de Direction Générale chez Carnaud, CarnaudMetalbox et Pechiney, il rejoint le groupe Crown Cork où il exerce, de 1998 à 2005, les fonctions de Senior Vice President en charge des achats pour l'Europe, puis d'Executive Vice President en charge de la branche Food Europe, Africa & Middle East.

### Mandats et fonctions au 31 décembre 2011 :

Administrateur et membre du Comité des Comptes de Burelle SA

Vice-Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité de gouvernance de Wendel

Président-Directeur Général de Wendel Participations

Membre du Conseil de Surveillance de Massilly Holding SA

Président du Conseil d'Administration de la Fondation de Wendel

# Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2011

## ACTIVITÉS

Burelle SA est une société holding qui contrôle trois filiales :

- la Compagnie Plastic Omnium, groupe industriel et de services détenu directement à 55,1 %<sup>(1)</sup>
- Burelle Participations, filiale à 100 % dédiée au capital-investissement, et
- Sofiparc, filiale immobilière contrôlée à 100 %.

Principal actif de Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA. Implantée industriellement dans 23 pays et employant près de 20 000 personnes dans le monde, la Compagnie Plastic Omnium est présente principalement dans les équipements automobiles qui constituent 88 % de son chiffre d'affaires en 2011 et regroupent deux leaders mondiaux au sein de Plastic Omnium Automobile :

- Plastic Omnium Auto Exterior, leader mondial des pièces et modules de carrosserie, conçoit, fabrique et livre une large gamme de pièces en thermoplastiques et composites : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ailerons, modules bloc-avant et pièces en composites, notamment des hayons. Plastic Omnium Auto Exterior a livré 14 millions de pare-chocs peints et 3,2 millions de modules bloc-avant en 2011.
- Plastic Omnium Auto Inergy est le premier fabricant mondial de systèmes à carburant en plastique, avec plus de 15 millions de réservoirs fabriqués en 2011. Produits de sécurité, les systèmes à carburant intègrent plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jaugeage, ventilation et alimentation moteur. Depuis septembre 2010, la Compagnie Plastic Omnium contrôle à 100 % cette activité qui était précédemment une coentreprise détenue à 50 %.

Pour répondre aux exigences environnementales, Plastic Omnium Automobile propose des solutions pour alléger le poids des véhicules et réduire les émissions polluantes. Ses activités emploient 17 000 personnes et sont implantées sur 85 sites industriels qui fournissent la plupart des constructeurs mondiaux.

Deuxième pôle d'activité de la Compagnie Plastic Omnium, Plastic Omnium Environnement représente 12 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011. Son offre réunit un ensemble de produits et services destinés principalement aux collectivités locales : conteneurs pour les déchets, systèmes de gestion des déchets par tarification incitative, signalisation urbaine et routière, mobilier urbain. D'envergure essentiellement européenne, cette activité emploie 2 800 personnes et dispose de 18 usines.

Les filiales non-industrielles de Burelle SA comprennent Sofiparc qui détient un ensemble de bureaux situés à Levallois (Hauts-de-Seine) et des terrains dans la région lyonnaise, et Burelle Participations, filiale spécialisée dans le capital-investissement, dont la vocation est d'investir dans des entreprises avec un horizon de valorisation à moyen terme.

## FAITS MARQUANTS

### La production automobile mondiale : une industrie en croissance

En 2011, 75,1 millions de véhicules ont été produits dans le monde contre 72,6 millions en 2010. Après le fort rebond de 2010 (+ 25,2 %), la production automobile mondiale a progressé, en 2011, à un rythme plus modéré, estimé à 3,4 %. Ce ralentissement reflète un recul de plus de 0,8 million de véhicules (- 6,4 %) au Japon et en Corée, conséquence de la catastrophe de Fukushima. Dans les autres régions, la production a progressé de 5,6 % soit 3,3 millions de véhicules de plus qu'en 2011. L'Amérique du Nord a enregistré le plus fort taux de croissance (+ 10 %), suivie par l'Europe (+ 6,1 %) et la Chine (+ 3,5 %). Dans ces trois régions, la production a progressé de 2,9 millions de véhicules.

D'ici 2015, la production automobile mondiale devrait croître d'environ 25 %. Intrinsèquement lié au progrès économique, l'accès à une plus grande mobilité d'un nombre croissant d'individus dans le monde continuera à soutenir la demande. Environ 70 % de la croissance attendue dans les quatre prochaines années devrait provenir de la Chine, de l'Inde, de la Russie, de l'Amérique du Sud et d'autres pays émergents où le taux d'équipement est faible et où le niveau de vie augmente.

### Compagnie Plastic Omnium : de nouveaux résultats record

Dans ce contexte sectoriel globalement en croissance, l'activité automobile de la Compagnie Plastic Omnium progresse, une nouvelle fois, à un rythme supérieur (+ 16,2 %) à la hausse de la production automobile mondiale (+ 3,4 %). Grâce à ce niveau d'activité élevé et à une gestion rigoureuse des coûts, la principale filiale de Burelle SA réalise des résultats record, présentant un résultat net consolidé de 171,4 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 4 220,4 millions d'euros. En hausse de 15 %, le cash-flow opérationnel permet une nouvelle réduction de l'endettement net, après avoir financé des investissements en forte progression et le coût des acquisitions.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium proposera à la prochaine Assemblée des actionnaires de porter le dividende de 0,466<sup>(2)</sup> euro par action en 2010 à 0,69 euro par action.

Ces résultats historiques montrent qu'avec le programme de réduction de coûts engagé en 2008 et la reprise à 100 % d'Inergy Automotive Systems en 2010, la Compagnie Plastic Omnium a pris une nouvelle envergure. En devenant plus performante et plus globale, elle a augmenté sa capacité à croître, à renforcer son leadership technologique et à être mobile sur le plan stratégique.

(1) 60,35 % après annulation de l'autocontrôle de la Compagnie Plastic Omnium au 31 décembre 2011.

(2) en tenant compte de la division du titre par trois.

# Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2011

## Compagnie Plastic Omnium : des acquisitions et des alliances porteuses de croissance

Fort de sa performance opérationnelle, la Compagnie Plastic Omnium a procédé, en 2011, à des acquisitions et à des alliances pour élargir ses activités à de nouveaux clients et accélérer son potentiel de croissance dans les domaines prioritaires qu'elle s'est fixés.

Dans l'Automobile, Plastic Omnium Auto Inergy a repris, début juin 2011, les actifs de production de réservoirs à essence en plastique d'une filiale de Ford Motor Company LLC à Milan (Michigan, États-Unis). Cette acquisition, qui sera suivie de la construction d'une nouvelle usine où sera transférée toute la production du site de Milan, permet à la Compagnie Plastic Omnium de devenir un partenaire privilégié de Ford au niveau mondial.

Pour compléter ses implantations, Plastic Omnium Auto Inergy a conclu une nouvelle alliance en Chine, et une autre en Russie, où une coentreprise a été créée pour former le leader des réservoirs en plastique sur le marché russe. Cette société bénéficiera de la forte croissance de la production automobile attendue dans ce pays et du remplacement progressif des réservoirs en acier par des systèmes en plastique.

En fin d'exercice, Plastic Omnium Auto Exterior s'est porté acquéreur des actifs de Plastal Pologne. Cette opération vient renforcer sa présence dans ce pays où elle possède déjà une usine. Elle complète son dispositif en Europe de l'Est, une zone de production en forte croissance, qu'elle couvre également à partir de ses implantations en République Tchèque et en Slovaquie.

Dans l'Environnement, Plastic Omnium Environnement a consolidé ses positions dans les conteneurs enterrés en prenant le contrôle, en mai 2011, de 70 % de RMS Rotherm Maschinenbau GmbH (Rotherm), un des acteurs du secteur en Allemagne. Ce segment de marché en fort développement constitue une de ses priorités, l'objectif étant d'y réaliser un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros d'ici 2015.

## Compagnie Plastic Omnium : montée en puissance de l'offre de solutions nouvelles

Autre axe prioritaire de la stratégie de la Compagnie Plastic Omnium, la recherche de solutions innovantes pour répondre au durcissement des normes environnementales offre de nouvelles perspectives de croissance qui permettent de capter de nouveaux clients et d'enrichir le contenu technologique du portefeuille produits.

Dans l'Automobile, Plastic Omnium Auto Exterior est présente sur ce marché au travers d'une offre de hayons et de pièces de structure permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) en allégeant les véhicules par une plus large utilisation des thermoplastiques et des matériaux composites. Plus légers qu'une version traditionnelle en acier, les hayons arrière en composites ont conquis, en 2011, de nouveaux clients, demandeurs de solutions pour se conformer au nouveau seuil européen d'émissions de CO<sub>2</sub> qui entrera en application en 2012.

Plastic Omnium Inergy, pour sa part, est bien positionné avec son système SCR<sup>(3)</sup> pour répondre aux nouvelles exigences de réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx) des moteurs diesel qui s'appliqueront en Europe à partir de 2014. Déjà monté par Audi sur 36 000 véhicules, ce système a remporté, en 2011, une nouvelle commande de 500 000 réservoirs auprès de ce constructeur pour équiper, à partir de 2015, la majorité de ses véhicules diesel. Sur la durée de vie des véhicules, le chiffre d'affaires lié à cette commande peut être estimé à 500 millions d'euros. D'ici 2015, la production de systèmes SCR devrait dépasser 1 million d'unités par an.

Plastic Omnium Inergy propose également des solutions spécifiques pour les véhicules hybrides qui se développent avec le succès de ce type de motorisation.

Dans l'Environnement, la Compagnie Plastic Omnium a débuté la commercialisation de nouveaux bacs roulants en polyéthylène 100 % végétal produit à partir de la canne à sucre. L'objectif de vente est de 300 000 unités par an.

## Burelle Participations : plus-values de 4,2 millions d'euros

En 2011, Burelle Participations contribue au résultat consolidé de Burelle SA à hauteur de 3,2 millions d'euros. Cette contribution intègre des plus-values de 4,2 millions d'euros provenant principalement du débouclage de deux opérations entrées dans le portefeuille en 2006. L'une concerne un financement mezzanine qui se solde par un taux de rendement interne de 16,9 % par an. L'autre porte sur un investissement en capital de 1,5 million d'euros cédé avec un taux de rendement interne de 22,2 % par an. Sur ses résultats, Burelle Participations versera un dividende de 1 million d'euros à Burelle SA en 2012.

## Burelle SA : résultat net part du groupe supérieur à 100 millions d'euros

Les résultats record de la Compagnie Plastic Omnium et la contribution des autres filiales se traduisent, dans les comptes consolidés de Burelle SA, par un résultat net part du groupe qui franchit, pour la première fois, le seuil de 100 millions d'euros. À 106 millions d'euros, il est en progression de 41 % par rapport au montant de 2010 qui s'établissait à 75,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, Burelle SA présente une structure financière renforcée, avec un gearing de 60 %, en baisse de 24 points.

Le résultat net social de Burelle SA s'établit à 11,3 millions d'euros. Sur ce résultat, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée des actionnaires la distribution d'un dividende de 4 euros par action, en forte progression par rapport au dividende 2010 de 1,50 euro.

(3) Selective Catalytic Reduction - voir son principe de fonctionnement page suivante.

# Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2011

## COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA s'élève à 4 222,1 millions d'euros en 2011 contre 3 251,5 millions d'euros en 2010, en hausse de 29,9 %. Il est en croissance de 12,8 % à périmètre constant, et de 14,7 % à périmètre et change constants.

Les principales variations de périmètre concernent, pour 2011, les opérations de croissance externe de la Compagnie Plastic Omnium qui a acquis, le 1<sup>er</sup> juin 2011, l'activité de réservoirs à carburant de Ford à Milan (Michigan, États-Unis) et, le 9 mai 2011, 70 % du capital du spécialiste des conteneurs enterrés Rotherm, intégré rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour l'exercice 2010, sont à prendre en compte la prise de contrôle, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, de 100 % d'Inergy Automotive Systems, société intégrée précédemment à 50 %, et l'acquisition, à la même date, d'une usine de pièces de carrosserie à Vigo, Espagne.

La quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé est générée par la Compagnie Plastic Omnium, principal actif de Burelle SA. Du fait d'une baisse des surfaces louées à des locataires extérieurs au groupe, la contribution de Sofiparc au chiffre d'affaires consolidé passe de 1,9 million d'euros en 2010 à 1,7 million d'euros en 2011.

La marge brute s'établit à 621,0 millions d'euros au lieu de 500,7 millions d'euros en 2010. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle baisse de 15,4 % à 14,7 %, sous l'effet de pressions sur les prix et des hausses des coûts matières.

La marge opérationnelle consolidée, avant prise en compte de l'amortissement des actifs incorporels acquis, progresse de 226,0 millions d'euros en 2010 à 295,4 millions d'euros. Grâce à une bonne maîtrise des coûts de structure, elle se maintient, en pourcentage du chiffre d'affaires, au plus haut historique de 7 % atteint en 2010.

L'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge sur l'exercice de 17 millions d'euros au lieu de 10,3 millions d'euros en 2010.

Le résultat non courant est constitué de produits et charges nets pour un montant positif de 3,7 millions d'euros. Il intègre un produit net de 2,6 millions d'euros en provenance de Burelle Participations comprenant des plus-values de 4,2 millions d'euros et des dépréciations de 1,6 million d'euros. Le solde est constitué de charges nettes de 1,1 million d'euros comprenant des provisions pour charges et coûts d'adaptation des effectifs pour 10,4 millions d'euros et des coûts de pré-démarrage de nouvelles usines pour 4,2 millions d'euros auxquels il faut ajouter l'impact net positif des acquisitions de l'exercice (rachat des actifs réservoirs de Ford et Plastal Pologne) et des cessions prévues dans la signalisation en 2012 (voir éléments postérieurs à la clôture) pour 22,5 millions d'euros.

En 2010, le résultat courant était négatif de 12,5 millions d'euros. Il comprenait un profit de réévaluation de 18,8 millions d'euros portant sur la participation détenue dans Inergy Automotive Systems avant la prise de contrôle à 100 %, et d'autres charges nettes de 31,3 millions d'euros, incluant essentiellement des dépréciations d'actifs et des charges et provisions pour pénalités et litiges.

Le résultat financier s'élève à 42,1 millions d'euros contre 27,2 millions d'euros en 2010.

La charge d'impôt progresse de 29,7 millions d'euros à 58,1 millions d'euros. Cette hausse est due à l'augmentation du taux effectif d'impôt de la Compagnie Plastic Omnium qui progresse de 16,3 % en 2010 à 25,3 % en 2011. Après prise en compte de cet impôt, le résultat net consolidé de Burelle SA s'établit à 181,3 millions d'euros contre 142,5 millions d'euros en 2010.

Le résultat net part du Groupe progresse de 75,2 millions d'euros à 106,0 millions d'euros. Ramené à une action, il ressort à 60,57 euros contre 43,05 euros pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement consolidée du Groupe s'établit à 419,6 millions d'euros contre 350,0 millions d'euros en 2010. Après prise en compte de la réduction du besoin en fonds de roulement de 43,1 millions d'euros et des intérêts et des impôts payés pour un total de 93,4 millions d'euros, le cash-flow opérationnel ressort à 369,2 millions d'euros. Il finance intégralement les investissements industriels et les projets de l'exercice qui s'établissent à 222 millions d'euros.

Il en résulte un cash-flow libre de 147,2 millions d'euros, disponible pour financer les dividendes de 20,5 millions d'euros et le coût des acquisitions et des rachats de titres pour 41,3 millions d'euros.

L'endettement financier net au 31 décembre 2011 s'élève à 463,3 millions d'euros au lieu de 529,8 millions d'euros en 2010. Il représente 60 % du montant des capitaux propres et des subventions à la clôture contre 84 % fin décembre 2010.

## Compagnie Plastic Omnium

La Compagnie Plastic Omnium est cotée à l'Euronext Paris Compartment B. Le 21 mars 2011, elle a intégré l'indice SBF 120 ainsi que le CAC Mid 60. Depuis le 24 février 2012, elle fait partie de la liste des valeurs éligibles au Service à Règlement Différé (SRD).

Le 3 novembre 2011, la Compagnie Plastic Omnium a annulé 0,66 % de son capital ce qui a porté le pourcentage de détention de Burelle SA de 54,7 % à 55,1 %<sup>(4)</sup>.

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 de la Compagnie Plastic Omnium s'élève à 4 220,4 millions d'euros contre 3 249,6 millions d'euros en 2010, en hausse de 29,9 % et de 14,7 % à taux de change et périmètre constants. Les effets de périmètre sont les mêmes que ceux qui sont indiqués pour le groupe Burelle.

Le pôle Automobile représente 88,1 % du chiffre d'affaires total de la Compagnie Plastic Omnium. Ce pôle regroupe les activités de pièces et modules de carrosserie de Plastic Omnium Auto Exterior et celles de Plastic Omnium Auto Inergy dans les systèmes à carburant en plastique. En 2011, son chiffre d'affaires est en hausse de 33,9 %, à 3 720,1 millions d'euros contre 2 778,0 millions d'euros en 2010. En croissance de 16,2 % à périmètre et taux de change constants, il progresse plus vite que la production automobile mondiale (+ 3,4 %).

(4) 60,35 % après annulation de l'autocontrôle de la Compagnie Plastic Omnium au 31 décembre 2011.

# Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2011

En 2011, Plastic Omnium Automobile réalise 58 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe de l'Ouest contre 56 % en 2010. L'Amérique de Nord progresse de 40,6 % et représente 27 % de l'activité automobile, tandis que l'Asie compte pour 16 %.

PSA Peugeot Citroën et General Motors sont les premiers clients de Plastic Omnium Automobile, avec chacun, 17 % du chiffre d'affaires automobile, suivis par Volkswagen-Porsche (14 %), l'ensemble Renault - Dacia - Nissan - Samsung (12 %) et BMW (10 %). La part de Ford, qui se situe à 6 % en 2011, a vocation à croître dans les prochaines années du fait de la reprise des actifs de réservoirs d'essence de Milan.

Deuxième pôle d'activité, Plastic Omnium Environnement rassemble les opérations de Plastic Omnium Systèmes Urbains, de Signature et du groupe Sulo, basé en Allemagne. Il regroupe la vente de produits et services destinés aux collectivités locales dans les conteneurs de déchets, l'aménagement urbain et la signalisation routière et autoroutière.

En 2011, le pôle Environnement voit son chiffre d'affaires croître de 6,1 %, de 471,6 millions d'euros en 2010 à 500,3 millions d'euros. Cette progression traduit en particulier le succès des nouveaux produits et services en matière d'aménagement urbain et de réduction de déchets ainsi que la contribution accrue des conteneurs enterrés, grâce notamment à l'acquisition de Rotherm en Allemagne. En 2011, Plastic Omnium Environnement réalise environ 41 % de son activité en France et représente 11,9 % du chiffre d'affaires total de la Compagnie Plastic Omnium.

La marge opérationnelle de la Compagnie Plastic Omnium, avant amortissement des actifs incorporels acquis, s'établit à 296,5 millions d'euros en 2011 contre 227,2 millions d'euros en 2010, en hausse de 30,5 %. Le pôle Automobile voit sa contribution progresser de 35,6 %, de 201,4 millions d'euros à 273,2 millions d'euros. Grâce au fort niveau d'activité et au maintien d'une bonne maîtrise des coûts, il améliore une nouvelle fois son taux de marge qui atteint un niveau historique à 7,3 % du chiffre d'affaires au lieu de 7,2 % en 2010.

Plastic Omnium Environnement doit faire face à une augmentation des coûts matières et voit sa marge opérationnelle baisser, de 25,8 millions d'euros en 2010 (5,5 % du chiffre d'affaires) à 23,3 millions d'euros (4,7 % du chiffre d'affaires) à 2011.

L'amortissement des actifs incorporels acquis constitue une charge de 17,0 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles nettes de 7,3 millions d'euros comprennent un impact net, positif à hauteur de 14,2 millions d'euros, lié à la comptabilisation des acquisitions réalisées en 2011 et des cessions prévues en 2012. S'y ajoutent des provisions pour charges et coûts d'adaptation des effectifs ainsi que des coûts de pré-démarrage de nouvelles usines soit une charge totale de 14,6 millions d'euros.

Après prise en compte des charges financières nettes de 42,1 millions d'euros, le résultat net des activités poursuivies avant impôt ressort à 229,5 millions d'euros contre 182,4 millions d'euros en 2010. La charge d'impôt passe de 29,7 millions d'euros à 58,1 millions d'euros, le taux effectif d'impôt s'établissant à 25,3 % au lieu de 16,3 % l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé ressort à 171,4 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 164,7 millions d'euros. En 2010, la Compagnie Plastic Omnium avait publié un bénéfice net consolidé de 150,7 millions d'euros et de 139,5 millions d'euros en part du Groupe.

La capacité d'autofinancement générée par la Compagnie Plastic Omnium au cours de l'exercice ressort à 420,8 millions d'euros au lieu de 357,3 millions d'euros en 2010. Le besoin en fonds de roulement ayant diminué de 53,4 millions d'euros, les opérations de l'exercice génèrent un excédent de trésorerie de 152,5 millions d'euros après financement des investissements et des projets pour un total de 228,6 millions d'euros.

Après prise en compte des dividendes, des rachats de titres et des coûts des acquisitions, la Compagnie Plastic Omnium clôture l'exercice avec un endettement financier net proche d'une fois l'EBITDA, à 471,3 millions d'euros contre 537,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. En proportion des capitaux propres et subventions, l'endettement net ressort à 64 % contre 87 % fin 2010.

En 2011, la Compagnie Plastic Omnium a versé, à Burelle SA, un dividende de 13,5 millions d'euros. Si l'augmentation du dividende par action à 0,69 euro est approuvée par l'Assemblée, la part revenant à Burelle SA passera à 20 millions d'euros.

## Sofiparc

Filiale à 100 % de Burelle SA, Sofiparc détient un ensemble immobilier à Levallois (Hauts-de-Seine) et des terrains situés à Lyon et dans sa région. L'immeuble de Levallois est constitué de 13 132 m<sup>2</sup> de bureaux et de 270 places de parkings. Il est occupé à 79,5 % par la Compagnie Plastic Omnium, la société International SOS louant le reste.

Sofiparc possède, à Lyon, un terrain qui est exploité en bail à construction par deux hôtels sous enseignes Novotel et Ibis, et quatre terrains d'environ 24 000 m<sup>2</sup>, à Saint-Priest, à 15 km au sud-est de Lyon. Deux de ces terrains, couvrant environ 6 000 m<sup>2</sup>, font l'objet de baux à construction conclus avec la société Mc Donald's et une société de lavage automatique de véhicules.

En 2011, le chiffre d'affaires de Sofiparc s'établit à 6,8 millions d'euros au lieu de 6,5 millions d'euros en 2010. Du fait du déménagement, début 2011, des équipes du siège de Plastic Omnium Auto Inergy à Levallois, la part du chiffre d'affaires réalisé avec la Compagnie Plastic Omnium est passée de 4,6 millions d'euros en 2010 à 5,1 millions d'euros. Le reste provient des autres locataires qui représentent un chiffre d'affaires de 1,7 million d'euros au lieu de 1,9 million d'euros en 2010.

En 2011, Sofiparc dégage un résultat net avant impôt en légère progression, de 3,2 millions d'euros à 3,3 millions d'euros. Ce résultat donne lieu à une remontée de 1,1 million d'euros à Burelle SA sous forme de crédit d'impôt, les deux sociétés étant intégrées fiscalement.

En 2011, Sofiparc a distribué, à Burelle SA, un dividende de 0,8 million d'euros qui sera reconduit en 2012.

# Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2011

## Burelle Participations

Burelle Participations, filiale à 100 % de Burelle SA, investit principalement dans des opérations de reprises de sociétés non cotées, financées généralement avec un effet de levier. Elle intervient directement ou indirectement en souscrivant à des fonds spécialisés. Au 31 décembre 2011, elle détient, outre des liquidités en attente de réinvestissement, un portefeuille constitué de 16 lignes couvrant trois catégories d'actifs (fonds, capital et financements mezzanine).

Le secteur du capital-investissement a connu, en 2011, une évolution contrastée, conditionnée par la situation du crédit. Au premier semestre, l'activité a nettement rebondi grâce à une plus grande disponibilité des financements bancaires, mais, à partir de l'été, les opérations sont devenues difficiles à financer à cause de la crise de l'euro.

Burelle Participations a pu profiter de l'embellie du premier semestre et s'est dégagée de deux opérations à des conditions très satisfaisantes, permettant la comptabilisation d'une plus-value totale de 3,5 millions d'euros. L'une de ces opérations concerne une mezzanine organisée en 2006 d'un montant initial de 2,2 millions d'euros qui s'est débouchée avec une plus-value de 0,8 million d'euros sur la cession des bons de souscription d'actions. En tenant compte des intérêts perçus, le taux de rendement interne de ce financement mezzanine ressort à 16,9 % par an.

L'autre sortie porte sur un investissement en capital de 2006 d'un montant de 1,5 million d'euros. Cédée à un multiple de 2,8 fois la mise, cette participation a généré une plus-value de 2,7 millions d'euros et dégagé un taux de rendement interne de 22,2 % par an depuis l'origine.

Enfin, un fonds spécialisé dans les petites opérations a distribué une plus-value de 0,7 million d'euros. Au total, le montant des plus-values enregistrées sur l'exercice ressort à 4,2 millions d'euros.

En revanche, un investissement en capital de 1,5 million d'euros a dû être totalement déprécié. Cette dépréciation a constitué l'essentiel des dotations de l'exercice qui s'élèvent à 1,6 million d'euros. Après prise en compte du résultat financier de 1,2 million d'euros généré par les financements mezzanine, la contribution de Burelle Participations au résultat consolidé de Burelle SA s'établit à 3,2 millions d'euros en 2011, après déduction des charges d'exploitation.

Au cours de l'exercice, Burelle Participations a augmenté ses engagements de 2,8 millions d'euros dont 2 millions d'euros portent sur un fonds dédié aux petites entreprises. Le solde comprend un investissement complémentaire sur une ligne déjà en portefeuille et des achats de parts de fonds sur le marché secondaire.

Après le versement à Burelle SA d'un dividende de 0,1 million d'euros au cours de l'exercice, l'actif net réévalué de Burelle Participations au 31 décembre 2011 ressort à 35,2 millions d'euros pour un actif net comptable de 30,1 millions d'euros. Il est en progression de 1,7 million d'euros depuis le 31 décembre 2010.

Burelle Participations prévoit de distribuer un dividende de 1 million d'euros au titre de l'exercice 2011.

## PERSPECTIVES 2012

Dans un contexte économique qui reste incertain, une hausse de 3 % à 5 % de la production automobile mondiale est prévue en 2012. S'appuyant sur la diversification géographique de ses activités automobiles et sur les nouveaux programmes en cours, la Compagnie Plastic Omnium prévoit de continuer à croître en 2012 plus vite que les principaux bassins de production.

En ce début d'exercice, l'activité se présente de manière dynamique, laissant augurer une année 2012 bien orientée.

Burelle Participations n'attend pas de plus-values importantes en 2012, mais devrait contribuer positivement au résultat net consolidé de Burelle SA si la valorisation de son portefeuille se maintient. Le résultat net de Sofiparc devrait être comparable à celui de 2011.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 21 mars 2012, la Compagnie Plastic Omnium et Eurovia ont mis fin à leur partenariat dans la signalisation routière. Leurs participations croisées ont été dénouées et la Compagnie Plastic Omnium a cédé à Eurovia les filiales françaises et la filiale allemande. L'impact de ces opérations a été pris en compte dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Aucun autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2011, n'est intervenu depuis la date de clôture.

# Comptes consolidés : bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>ACTIF</b>			
Écarts d'acquisition	3.1.2 - 3.2.2 - 5.1.1 - 5.1.1.2	293 246	305 348
Immobilisations incorporelles	3.1.2 - 3.2.2 - 5.1.1.2	331 385	284 936
Immobilisations corporelles	3.1.2 - 3.2.2 - 5.1.2	826 115	727 191
Immeubles de placement	3.1.2 - 3.2.2 - 5.1.3	41 264	40 899
Participations dans les entreprises associées	5.1.4	4 436	12 554
Actifs financiers disponibles à la vente - Titres de participation	5.1.5.1 - 6.4.2 - 6.4.3	688	598
Autres actifs financiers disponibles à la vente*	5.1.5.2 - 5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	26 917	32 956
Autres actifs financiers*	5.1.6 - 5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	80 594	65 696
Impôts différés actifs	5.1.10	57 380	69 616
<b>TOTAL ACTIF NON-COURANT</b>		<b>1 662 025</b>	<b>1 539 794</b>
Stocks	3.1.2 - 5.1.7	261 399	273 337
Créances de financement clients*	5.1.9 - 5.2.7.1 - 6.4.2	39 066	51 034
Créances clients et comptes rattachés	3.1.2 - 5.1.8.2 - 5.1.8.4 - 6.3 - 6.4.2	439 908	392 264
Autres créances	3.1.2 - 5.1.8.3 - 5.1.8.4	207 513	130 211
Autres créances financières*	5.1.9 - 5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	6 200	4 354
Instruments financiers de couverture*	3.1.2 - 5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	2	3 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	5.1.11.1 - 5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	209 583	194 245
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>1 163 671</b>	<b>1 048 830</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>2.3.2</b>	<b>41 576</b>	<b>2 394</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 867 272</b>	<b>2 591 018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital	5.2.1	27 800	28 055
Actions propres		(7 153)	(8 902)
Primes d'émission, de fusion et d'apport		15 500	16 494
Réserves et écarts d'évaluation		310 411	248 152
Résultat de l'exercice		106 049	75 164
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>452 607</b>	<b>358 963</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		301 792	258 472
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>754 399</b>	<b>617 435</b>
Emprunts et dettes financières*	5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	570 754	732 471
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	5.2.5 - 5.2.6	65 879	49 413
Provisions	5.2.5	17 614	19 188
Subventions publiques	5.2.4	14 692	11 658
Impôts différés passifs	5.1.10	51 233	52 601
<b>TOTAL PASSIF NON-COURANT</b>		<b>720 172</b>	<b>865 332</b>
Découverts bancaires*	5.1.11.2 - 5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	44 384	30 932
Emprunts et dettes financières*	5.2.7.1 - 6.4.2	187 471	112 037
Autres dettes financières*	5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	11 155	697
Instruments financiers de couverture*	5.2.7.1 - 6.4.2 - 6.4.3	11 937	5 362
Provisions	5.2.5	37 720	55 649
Subventions publiques	5.2.4	277	277
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.9.1 - 6.4.2 - 6.4.3	641 634	527 496
Autres dettes d'exploitation	5.2.9.2	441 196	375 801
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>1 375 774</b>	<b>1 108 253</b>
<b>Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés</b>	<b>2.3.2</b>	<b>16 927</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>2 867 272</b>	<b>2 591 018</b>

\* L'Endettement financier net s'élève à 463,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 529,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## Comptes consolidés : compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2011	%	2010	%
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>3.1.1 - 3.2.1</b>	<b>4 222 149</b>	<b>100 %</b>	<b>3 251 468</b>	<b>100 %</b>
Coût des biens et services vendus	4.2	(3 601 196)	(85,3 %)	(2 750 770)	(84,6 %)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>620 953</b>	<b>14,7 %</b>	<b>500 698</b>	<b>15,4 %</b>
Frais de recherche et développement nets	4.1 - 4.2	(78 323)	(1,9 %)	(64 867)	(2,0 %)
Frais commerciaux	4.2	(63 254)	(1,5 %)	(56 117)	(1,7 %)
Frais administratifs	4.2	(183 952)	(4,4 %)	(153 750)	(4,7 %)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS*</b>	<b>3.1.1</b>	<b>295 424</b>	<b>7,0 %</b>	<b>225 964</b>	<b>7,0 %</b>
Amortissement des actifs incorporels acquis*	4.4	(17 042)	(0,4 %)	(10 260)	(0,3 %)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS*</b>	<b>3.1.1</b>	<b>278 382</b>	<b>6,6 %</b>	<b>215 704</b>	<b>6,6 %</b>
Autres produits opérationnels	4.5	68 586	1,6 %	37 086	1,1 %
Autres charges opérationnelles	4.5	(64 931)	(1,5 %)	(49 541)	(1,5 %)
Charges de financement	4.6	(36 164)	(0,9 %)	(23 536)	(0,7 %)
Autres produits et charges financiers	4.6	(5 910)	(0,1 %)	(3 667)	(0,1 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.1.4	(551)		(1 871)	(0,1 %)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT</b>	<b>3.1.1 - 4.7.2</b>	<b>239 412</b>	<b>5,7 %</b>	<b>174 175</b>	<b>5,4 %</b>
Impôt sur le résultat	4.7	(58 086)	(1,4 %)	(29 682)	(0,9 %)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES**</b>	<b>3.1.1</b>	<b>181 326</b>	<b>4,3 %</b>	<b>144 493</b>	<b>4,4 %</b>
Résultat après impôt des activités abandonnées				(2 024)	(0,1 %)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>3.1.1</b>	<b>181 326</b>	<b>4,3 %</b>	<b>142 470</b>	<b>4,4 %</b>
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		75 277	1,8 %	67 306	2,1 %
<b>RÉSULTAT NET – PART REVENANT AU GROUPE</b>	<b>3.1.1</b>	<b>106 049</b>	<b>2,5 %</b>	<b>75 164</b>	<b>2,3 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION – PART REVENANT AU GROUPE</b>					
De base (en euros)***	4.8	60,57		43,05	
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES – PART REVENANT AU GROUPE</b>					
De base (en euros)***	4.8	60,57		43,74	

\* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

\*\* Sur 2011, la part Groupe du résultat net des activités poursuivies est identique à la part Groupe du résultat net. Sur 2010, la part Groupe du résultat net des activités poursuivies s'élevait à 76 376 milliers d'euros.

\*\*\* Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre d'actions formant le capital social, diminué des titres d'autocontrôle.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Burelle SA., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments ci-dessous :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 1.16 de l'annexe. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme du groupe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie et vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes.
- La note 1.14 de l'annexe explique les modalités de comptabilisation des coûts engagés à la demande des constructeurs pour le développement et l'étude des équipements de nouveaux modèles de véhicules, qui dépendent du financement de ces coûts par le client, et des perspectives de rentabilité des projets concernés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société pour l'évaluation de la rentabilité attendue de ces projets sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 1.29 de l'annexe précise que des actifs d'impôts différés sont constitués pour tenir compte des déficits reportables en fonction de leur probabilité de réalisation future. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Société pour l'évaluation du caractère récupérable de ces déficits fiscaux sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.
- S'agissant des risques, litiges et passifs éventuels, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée, notamment dans les notes 5.2.5 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2012  
Les Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

**MAZARS**  
Jean-Luc BARLET

**CAILLIAU, DEDOIT ET ASSOCIÉS**  
Jean-Jacques DEDOIT

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Burelle SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2012  
Les Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

**MAZARS**  
Jean-Luc BARLET

**CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIÉS**  
Jean-Jacques DEDOUIT

# Exposé sommaire de la situation de la Société en 2011

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les produits d'exploitation de Burelle SA s'élèvent à 6,7 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros en 2010. Ces produits proviennent des facturations de services rendus aux filiales, notamment à la Compagnie Plastic Omnium et sa filiale Plastic Omnium Gestion, ainsi qu'à Sofiparc, lesquels services constituent le chiffre d'affaires de Burelle SA.

Le résultat d'exploitation de l'exercice intègre, pour l'essentiel, des charges liées au statut de holding de Burelle SA. Il s'établit à -5,2 millions d'euros contre -4,5 millions d'euros en 2010.

Les produits financiers s'élèvent à 14,5 millions d'euros au lieu de 7,7 millions d'euros en 2010. Cette progression reflète celle des dividendes versés par la Compagnie Plastic Omnium qui passent de 6,8 millions d'euros à 13,5 millions d'euros. Les dividendes en provenance des deux autres filiales sont stables, à 0,8 million d'euros pour Sofiparc et 0,1 million d'euros pour Burelle Participations. Le solde de 0,1 million d'euros représente les intérêts sur les placements de la trésorerie.

Les charges financières s'élèvent à 0,4 million d'euros au lieu de 0,2 million d'euros en 2010. Au total, le résultat financier est positif à hauteur de 14,1 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros en 2010.

En mai 2011, l'indemnité due à la Compagnie Plastic Omnium au titre de la garantie de passif liée à la cession de la Compagnie Signature a donné lieu à un paiement de 10,4 millions d'euros, montant enregistré en charge exceptionnelle. En contrepartie, la provision pour risque, d'égal montant, qui avait été constituée au cours des exercices précédents pour couvrir cette indemnité, a été reprise en produit exceptionnel.

Les opérations d'animation du cours de bourse effectuées dans le cadre du contrat de liquidité génèrent un profit exceptionnel de 1,3 million d'euros.

Au total, le résultat exceptionnel s'élève à 1,3 million d'euros en 2011.

En 2010, le résultat exceptionnel comprenait un profit de 0,3 million d'euros sur les opérations de titres effectuées dans le cadre du contrat de liquidité, ainsi qu'une dotation complémentaire de 6 millions d'euros à la provision pour risque destinée à couvrir l'indemnité due au titre de la garantie de passif mentionnée ci-dessus. Par la suite, le résultat exceptionnel était négatif de 5,7 millions d'euros.

Burelle SA est la société-mère d'un groupe fiscal qui intègre la société Sofiparc. À ce titre, elle comptabilise, en 2011, un crédit d'impôt provenant de Sofiparc pour 1,1 million d'euros, quasiment stable par rapport à 2010.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 11,3 million d'euros en 2011, alors qu'il était en perte de 1,6 million d'euros en 2010.

Le 3 novembre 2011, la Compagnie Plastic Omnium a annulé 0,66 % de son capital social. En conséquence, le pourcentage de détention directe de Burelle SA dans le capital de la Compagnie Plastic Omnium est passé de 54,7 % à 55,1 %. Sofiparc et Burelle Participations sont toujours contrôlées à 100 % par Burelle SA.

Au 31 décembre 2011, l'endettement net social s'établit à 20,4 millions d'euros. Il est en hausse de 2,3 millions d'euros par rapport à fin 2010 du fait du paiement de l'indemnité relative à la garantie de passif.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice par application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général de Impôts.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables sont décrites dans les annexes aux comptes sociaux.

## CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital social de Burelle SA était divisé en 1 870 303 actions de 15 euros de valeur nominale et s'élevait à 28 054 545 euros. Lors de sa réunion du 22 juillet 2011, le Conseil d'Administration de Burelle SA a décidé l'annulation de 16 988 actions propres soit 0,91 % du capital social, le 30 septembre 2011. À cette date, le capital social de Burelle SA a été réduit à 1 853 315 actions d'une valeur nominale de 15 euros soit un montant de 27 799 725 euros.

Au 31 décembre 2011, Burelle SA détenait 102 501 actions propres soit 5,53 % du capital social. Au 31 décembre 2010, l'autocontrôle était constitué de 121 575 actions, représentant 6,50 % du capital social.

## ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2011, la famille Burelle détient 77,85 % de Burelle SA, directement ou indirectement par son contrôle exercé sur la société Sogec 2, actionnaire à 35,37 % de Burelle SA, et sur la société Compagnie Financière de la Cascade, actionnaire à 21,49 % de Burelle SA. À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède 5 % ou plus du capital social. Au 31 décembre 2011, la famille Burelle détient, directement ou indirectement, 90,25 % des droits de vote, hors autocontrôle.

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas de plan d'épargne d'entreprise ou de fonds commun de placement d'entreprise comportant des actions de la société. Les salariés ne disposent pas non plus d'actions au titre de l'actionnariat prévu par les articles L. 225-197 du Code de Commerce, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

# Exposé sommaire de la situation de la Société en 2011

Sous réserve du droit de vote double mentionné ci-après, aucun privilège n'est attaché à une catégorie spéciale d'actions ou à une catégorie spéciale d'actionnaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

Au 31 décembre 2011, Burelle SA comptait 1 426 517 actions ayant un droit de vote double.

À la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de Burelle SA, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du groupe Burelle, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

## PACTES D'ACTIONNAIRES

Sogec 2, la Compagnie Financière de la Cascade et les membres de la famille Burelle ont souscrit, en 2004, 2005, 2006, 2008 et 2010, des engagements de conservation d'actions Burelle SA au titre des articles 885-1 bis et 787-B du Code Général des Impôts.

## ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Le cours de bourse de l'action Burelle SA, qui avait terminé l'année 2010 à 200 euros, a atteint, le 25 juillet 2011, 263,93 euros, son plus haut niveau de l'année. Puis, à partir du mois d'août, le cours s'est affaibli, suivant le mouvement baissier du marché déclenché par la crise de l'euro. Au 31 décembre 2011, il s'élevait à 169 euros, en baisse de 15,5 % sur l'année. Sur la même période, le CAC All Trade a reculé de 16,3 %.

La capitalisation boursière de Burelle SA au 31 décembre 2011 s'élève à 313,2 millions d'euros.

## PROGRAMME D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2011, Burelle SA détenait 102 501 actions propres soit 5,53 % du capital social.

Au cours de l'exercice, 8 607 actions ont été vendues à un prix moyen de 202,65 euros par action et 6 521 actions ont été achetées à un prix moyen de 194,01 euros par action. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI conclu avec un prestataire de service d'investissements conformément à l'autorisation donnée à votre société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011, statuant en application des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011 a autorisé la société à procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- de l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- de l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'affectation du portefeuille d'actions propres détenues au 31 décembre 2011 est la suivante :

● Contrat de liquidité :	8 986 actions
● Croissance externe :	93 515 actions
● Annulation :	0 action

**Total : 102 501 actions**

## PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat net de Burelle SA, pour l'exercice 2011 est bénéficiaire à hauteur de 11 294 154,83 euros.

Le bénéfice distribuable atteint 37 922 350,84 euros et se décompose comme suit :

● report à nouveau disponible à fin 2011 :	26 628 196,01 €
● résultat de l'exercice 2011 :	11 294 154,83 €

**Bénéfice distribuable : 37 922 350,84 €**

Sur ce bénéfice, nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 7 413 260 euros, soit pour chacune des actions qui composent le capital social, un dividende de 4 euros par action au lieu de 1,50 euro en 2010. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Si vous approuvez cette proposition, les sommes nécessaires à cette distribution seront prélevées sur le bénéfice distribuable dont nous vous proposons d'affecter le solde, soit 30 509 090,84 euros en report à nouveau.

Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par Burelle SA au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

# Exposé sommaire de la situation de la Société en 2011

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dividendes non versés sur actions propres déduits, ont été les suivants :

	2010	2009	2008
Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 751 754	1 745 386	1 797 087
Dividende distribué	1,50 €	0,75 €	0,50 €

## INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1, al. 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

En Euros	Solde des dettes fournisseurs			
	à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours	à 120 jours
Exercice 2011	63 854	-	-	-

## AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, ainsi que du rapport spécial établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous ont été communiqués, et, en conséquence, de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour les opérations conduites pour l'exercice 2011.

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous proposons ensuite de renouveler l'autorisation donnée à votre société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011, de procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- de l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- de l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe;

dans les conditions suivantes :

- le prix maximum auquel les actions seront acquises est de 400 euros par action,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées, correspond légalement à 10 % du nombre total des actions

composant le capital social à la date de la présente Assemblée, soit 185 331 actions,

- les rachats d'actions seront effectués par tous moyens, sur le marché boursier, de gré à gré ou par achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation à votre Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Les mandats de vos Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants prennent fin avec cette Assemblée Générale. Nous vous proposons de renouveler les mandats des sociétés Mazars et Cailliau, Dedout et Associés en tant que Commissaires aux Comptes titulaires ainsi que celui de Monsieur Gilles Rainaut en tant que Commissaire aux Comptes suppléant de la société Mazars. Il vous est également proposé de nommer Monsieur Didier Cardon comme Commissaire aux Comptes suppléant de la société Cailliau, Dedout et Associés au lieu et place de Monsieur Stéphane Lipski dont le mandat vient à échéance. Chacun de ces mandats expirera à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Par ailleurs, il vous est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats d'Administrateur de Mme Éliane Lemarié et de Messieurs Jean Burelle, Laurent Burelle, Henri Moulard et François de Wendel.

Enfin, nous vous proposons de maintenir le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 225 000 euros, montant qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En complément de ces informations, vous trouverez en fin du présent rapport annuel, la liste des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social, ainsi que le tableau des résultats des cinq derniers exercices, lesquels font partie intégrante du rapport de gestion.

# Comptes sociaux : bilan

En milliers d'euros

	Notes	Valeurs brutes	Amortissements	2011 Montants nets	2010 Montants nets
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles	K	4	3	1	1
Immobilisations corporelles	K	437	426	11	30
Immobilisations financières	L	126 425		126 425	126 865
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>126 866</b>	<b>429</b>	<b>126 437</b>	<b>126 896</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances clients	M	2 471		2 471	2 042
Créances financières Groupe	M	0		0	0
Autres créances	M	421		421	200
Disponibilités	N	1 232		1 232	936
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 124</b>	<b>0</b>	<b>4 124</b>	<b>3 178</b>
Charges constatées d'avance		49		49	46
<b>TOTAL</b>		<b>131 039</b>	<b>429</b>	<b>130 610</b>	<b>130 120</b>

Notes

2011

2010

Montants  
avant affectation  
du résultat

## PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Capital social	O			27 800	28 055
Primes d'émission, de fusion et d'apport	P			15 500	16 494
Réserves et report à nouveau	Q			48 627	52 867

### RÉSULTAT DE L'EXERCICE

11 294

(1588)

### TOTAL CAPITAUX PROPRES

103 221

95 828

Provisions	R			4	10 443
------------	---	--	--	---	--------

### DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				12 748	18 010
<i>dont concours bancaires courants</i>				48	260
Emprunts et dettes financières divers				9 274	1 130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				260	259
Dettes fiscales et sociales				4 941	4 388
Autres dettes				162	62

### TOTAL DES DETTES

S

27 385

23 849

### TOTAL

130 610

130 120

## Comptes sociaux : compte de résultat

*En milliers d'euros*

	Notes	2011	2010
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>E</b>	<b>6 667</b>	<b>5 036</b>
Achats et charges externes	F	(1 471)	(1 379)
Impôts et taxes		(449)	(333)
Charges de personnel		(9 693)	(7 581)
Dotations aux amortissements et provisions	G	(19)	(31)
Autres charges		(227)	(209)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(5 192)</b>	<b>(4 497)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>H</b>	<b>14 080</b>	<b>7 485</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>8 888</b>	<b>2 988</b>
Résultat exceptionnel	I	1 302	(5 706)
Résultat avant impôts		10 190	(2 718)
Impôts sur les bénéfices	J	1 104	1 130
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>11 294</b>	<b>(1 588)</b>

# Résultat financier des cinq derniers exercices

En milliers d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	28 055	28 055	28 055	28 055	27 800
b) Nombre d'actions émises	1 870 303	1 870 303	1 870 303	1 870 303	1 853 315
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 163	3 430	4 481	5 036	6 663
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	13 341	4 539	(2 326)	3 313	(230)
c) Impôts sur les bénéfices	(352)	(645)	(1 036)	(1 131)	(1 104)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	13 755	(1 464)	845	(1 588)	11 294
e) Montant des bénéfices distribués	1 580	899	1 309	2 805	7 413
<b>3 - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts avant amortissements et provisions	7,32	2,77	(0,69)	2,38	0,47
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7,35	(0,78)	0,45	(0,85)	6,09
c) Montant des bénéfices distribués	0,85	0,50	0,75	1,50	4,00
<b>4 - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	9	7	7	7	8
b) Montant de la masse salariale	4 115	3 764	5 159	5 699	6 950
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres...)	1 350	1 020	1 678	1 882	2 742

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Burelle SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2012  
Les Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

**MAZARS**  
Jean-Luc BARLET

**CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIÉS**  
Jean-Jacques DEDOUIT

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Commission de gestion et d'animation avec Burelle Participations SA

Votre Société a conclu une convention de services rémunérant le rôle de ses dirigeants dans l'animation et la gestion de Burelle Participations SA. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 4 avril 2008.

Le montant de la commission de gestion et d'animation due par Burelle Participations SA à Burelle SA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, s'est élevé à 315 276 euros.

Personnes intéressées : MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

### Prestations de services de la Direction Générale du Groupe auprès des sociétés Compagnie Plastic Omnium SA et Sofiparc SAS

Votre Société a conclu une convention de services, révisée au deuxième semestre 2001, rémunérant les prestations d'animation et de coordination de l'ensemble des activités du groupe. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2000.

Les nouvelles clefs de refacturation de ces prestations de services, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, ont été approuvées par votre Conseil d'Administration du 4 avril 2008.

Au titre de cette convention, les prestations de services de la Direction Générale à la charge des différentes sociétés du Groupe s'élevaient, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, respectivement à :

● Sofiparc SAS	298 544 euros
● Compagnie Plastic Omnium SAS	1 281 840 euros

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

En complément de cette refacturation, les Conseils d'Administration de Burelle SA du 19 décembre 2003 et de Compagnie Plastic Omnium SA du 11 décembre 2003 ont approuvé la mise en place d'un plan de retraite complémentaire allouant à certains cadres du Groupe et aux Dirigeant Mandataires Sociaux, un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de ces charges portées par Burelle SA est refacturée à la Compagnie Plastic Omnium SA et à Sofiparc SAS dans la même proportion que celle arrêtée pour les prestations de services de Direction Générale Groupe dont elles font partie. Toutefois suivant la décision des Conseils d'Administration de ces sociétés, cette refacturation n'intègre pas de coefficient de couverture de frais fixes.

Au titre de l'année 2011, les montants suivants ont été refacturés aux filiales du Groupe au titre du plan de retraite complémentaire :

● Sofiparc SAS	24 570 euros
● Compagnie Plastic Omnium SAS	121 148 euros

Personnes intéressées : Mme Eliane Lemarié et MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

## Cession de Compagnie Signature SAS à Plastic Omnium Environnement SAS (anciennement Plastic Omnium Services SAS)

Les accords conclus lors de la cession de Compagnie Signature SAS par votre Société à la société Plastic Omnium Environnement SAS incluent une convention de garantie en date du 26 juillet 2007, plafonnée à 11 millions d'euros et applicable, pour certains aspects, jusqu'au 31 janvier 2012.

Fin décembre 2010, Plastic Omnium Environnement SAS a notifié Burelle SA de la condamnation de deux sociétés du groupe Signature à une amende de 18,7 millions d'euros par l'Autorité de la Concurrence, pour pratiques anticoncurrentielles. Ces deux sociétés ont interjeté appel en janvier 2011.

Cette condamnation entrant dans le champ de la garantie, Burelle SA, a versé, en juin 2011, à Plastic Omnium Environnement SAS, une indemnité correspondant à la totalité de la garantie résiduelle, soit 10,4 millions d'euros, indemnité qui avait fait l'objet d'une provision comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2010. Le plafond de 11 millions d'euros étant atteint, la garantie ne peut plus être appelée.

À la clôture de l'exercice 2011, l'appel interjeté par les deux sociétés du groupe Signature était toujours en cours.

Personnes intéressées : MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2012  
Les Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

**MAZARS**  
Jean-Luc BARLET

**CAILLIAU, DEDOIT ET ASSOCIÉS**  
Jean-Jacques DEDOIT

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

## de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans la partie de cette Assemblée qui relève de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous soumettons à votre autorisation une résolution dont la vocation est de permettre au Conseil d'Administration de continuer à associer des salariés et anciens salariés au capital de la société.

Dans la dix-septième résolution, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration l'ensemble des compétences nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés et anciens salariés de votre Société ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres émis seraient souscrits par eux.

L'augmentation de capital serait fixée à 3 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, soit, à titre indicatif, au 30 avril 2012, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 834 000 euros par l'émission de 55 600 actions nouvelles. Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du Travail, le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Cette délégation serait valable pour une période de vingt-six mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Il vous sera donné lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mis en place par la Société, nous vous recommandons de ne pas approuver cette résolution.

La dernière résolution traite des pouvoirs à conférer pour faire tous dépôts et formalités requis par la loi consécutivement à la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise

Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 - de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (17<sup>e</sup> résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, pour un montant maximal égal à 3% du capital social existant à la date de la présente Assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2012  
Les Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

**MAZARS**  
Jean-Luc BARLET

**CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIÉS**  
Jean-Jacques DEDOUIT

# Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

### Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou précisées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

### Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice s'élève à 11 294 154,83 euros et que le report à nouveau est de 26 628 196,01 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 37 922 350,84 euros telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

● Dividendes sur 1 853 315 actions existantes au 31 décembre 2011	7 413 260,00 euros
● Report à nouveau	30 509 090,84 euros
<b>Total</b>	<b>37 922 350,84 euros</b>

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour l'exercice 2011 à 4 euros par action. L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 8 juin 2012.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Burelle SA au moment de la mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties en euros	Dividende <sup>(1)</sup> en euros
2008	1 797 087 actions entièrement libérées	898 543	0,50
2009	1 745 386 actions entièrement libérées	1 309 039	0,75
2010	1 751 754 actions entièrement libérées	2 627 631	1,50

(1) Montant intégralement éligible à l'abattement de 40 % en 2005 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport concernant la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 106 millions d'euros.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### Quitus aux Administrateurs

En conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

# Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable ; ou,
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la présente décision, étant précisé que le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, soit 1 853 315 actions représentant un nombre total maximum de 185 331 actions ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 400 euros par action ;
- au 31 décembre 2011, Burelle SA détenait 102 501 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 185 331 actions s'élève à 74 132 400 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

À moins qu'elle ne le constate pas elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 74 132 400 euros mentionné ci-dessus.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011 dans sa sixième résolution pour sa partie non utilisée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Jean Burelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Burelle.

Le mandat de Monsieur Jean Burelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Laurent Burelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent Burelle.

Le mandat de Monsieur Laurent Burelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

# Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012

## NEUVIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Mme Eliane Lemarié)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Madame Eliane Lemarié.

Le mandat de Madame Eliane Lemarié prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

## DIXIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Henri Moulard)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Henri Moulard.

Le mandat de Monsieur Henri Moulard prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. François de Wendel)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur François de Wendel.

Le mandat de Monsieur François de Wendel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat, comme Commissaire aux Comptes titulaire, de la société Cailliau, Dedouit et Associés, société anonyme ayant son siège social 19 rue Clément Marot Paris (75008).

Le mandat de Cailliau, Dedouit et Associés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

### Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme, pour une durée de six exercices, Monsieur Didier Cardon, 19 rue Clément Marot, Paris (75008), comme Commissaire aux comptes suppléant de la société Cailliau, Dedouit et Associés, au lieu et place de Monsieur Stéphane Lipski dont le mandat vient à échéance à la date de la présente Assemblée.

Le mandat de Monsieur Didier Cardon prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat, comme Commissaire aux Comptes titulaire, la société Mazars, société anonyme ayant son siège social Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex.

Le mandat de la société Mazars prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

## QUINZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat de Monsieur Gilles Rainaut, Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex, comme Commissaire aux comptes suppléant de la société Mazars.

Le mandat de Monsieur Gilles Rainaut prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

## SEIZIÈME RÉOLUTION

### Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale confirme que le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration est de 225 000 euros. Ce montant restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

# Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence, au profit des salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres émis seraient souscrits par eux,
- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- décide de fixer à 3% du capital social existant à la date de la présente Assemblée l'augmentation de capital qui pourrait ainsi être réalisée, soit, à titre indicatif au 30 avril 2012, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 834 000 euros par l'émission de 55 600 actions nouvelles,
- décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation de compétence, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail.

- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :

- de fixer les conditions que devront remplir les salariés ou anciens salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation de compétence,
- d'arrêter les conditions de l'émission,
- d'arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
- de décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
- de fixer les délais accordés aux adhérents pour la libération de leurs titres,
- d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,
- d'imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

## DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité prescrites par la loi.



**Burelle SA**  
**Relations actionnaires**

1, rue du Parc – 92593 Levallois  
Tél. : +33 (0) 1 40 87 65 00 - Fax : +33 (0) 1 47 39 96 80  
investor.relations@burelle.com  
<http://www.burelle.fr>

**Siège social** : 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon  
Société Anonyme au Capital de 27 799 725 euros  
RCS : Lyon 785 386 319 – APE : 741J